

INFORMATIONS

♦ Saison bouliste 2016 :

Joueur VETERAN : né en 1956 et avant.

Joueur SENIOR : né en 1998 et avant.

Joueur JUNIOR : né en 1999 et 2000

Joueur CADET : né en 2001, 2002 et 2003

Joueur MINIME : né en 2004, 2005 et 2006

Joueur BENJAMIN : né en 2007 et après.

♦ Classification des concours :

Concours PROMOTION : exclusivement réservés aux joueurs « **PROMOTION** ».

Concours DEPARTEMENTAL : ouverts à tous les licenciés, en poules ou élimination directe mais engagement permettant aux inscrits de disputer au moins 2 parties.

Indemnités : intégralité des engagements plus 25 % au minimum avec les maxima suivants :

Pétanque :	T à T : 375 €	Doublettes : 750 €	Tripl : 1150 €
J. Provençal	T à T : 600 €	Doublettes : 1200 €	Tripl : 1800 €

Pour les concours inscrits au calendrier FFPJP 04 minimum pour les concours à pétanque :

230 € pour les concours en doublettes

300 € pour les concours en triplètes

Toutes dotations comprises entre 120 € et 229 € pour les doublettes et 120 € et 299 € pour les triplètes sont INTERDITES.

Les sociétés qui souhaitent organiser des concours à pétanque ou au jeu provençal, non-inscrits au calendrier (maximum 119 €) devront se rapprocher des délégués de secteur pour obtenir l'agrément du CD 04.

Concours Régionaux :

Concours ouverts à tous les licenciés en poules ou élimination directe :

Pétanque :	T à T : 750 €	Doublettes : 1500 €	Tripl : 2250 €
Jeu Provençal :	T à T : 1050 €	Doublettes : 2100 €	Tripl : 3150 €

Autres compétitions (Triplètes dames, mixtes, vétérans : 1050 €)

Doublettes Dames ou Mixtes : 750 €

Tête à tête féminin : 500 €

Concours Nationaux : Se conformer à la réglementation insérée dans le calendrier des Nationaux FFPJP, édition 2016.

Les tables d'inscription doivent être tenues par des personnes licenciées à la FFPJP uniquement.

Tout joueur doit présenter sa licence afin de la soumettre au contrôle d'un lecteur carte à puce.

Tout joueur doit laisser sa licence en dépôt à la table de marque au moment de son inscription et jusqu'à élimination de la compétition à laquelle il participe.

Un jury composé de trois personnes minimum, licenciées à la FFPJP, **et ne participant pas à la compétition**, doit être affiché à proximité de la table de marque.

Tout joueur participant à une compétition doit être en mesure de justifier son identité à la demande du jury, de l'arbitre ou du délégué. A défaut, il sera exclu de la compétition.

Les indemnités doivent être affichées avant la fin de la première partie.

Un impair ne doit pas être indemnisé.

Tout joueur licencié à une fédération étrangère sera considéré comme HONNEUR (annexe 1 du règlement sportif de la FFPJP.).

JEUNES :

Les benjamins, minimes, cadets ne sont pas autorisés à participer aux concours à la mêlée.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

Une déclaration auprès de l'assurance de la FFPJP dans les 72 heures suivant l'accident. Pour cela vous devez vous procurer les imprimés de déclaration, auprès de votre club ou du Comité Départemental 04.

Transmettre ensuite votre déclaration au secrétariat du Comité, accompagnée de toutes les pièces justificatives.